

Le sexisme sur les plateformes en ligne

Mars 2026

Introduction

[L'étude publiée par l'Arcom en janvier 2025 sur la représentation du sport féminin dans les médias audiovisuels et numériques durant les Jeux de Paris 2024](#) a montré que, parmi les contenus en ligne visant les athlètes, la moitié des propos offensants voire potentiellement discriminatoires ciblaient les femmes et les minorités de genre. Les athlètes féminines ont ainsi été au cœur de discussions portant sur le genre ou le sexisme, au sein desquelles des propos offensants, discriminatoires ou incitant à la haine ont pu être tenus. Ces constats constituent un point de vigilance majeur.

Le Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE) identifie le cybersexisme comme la première forme de haine en ligne, avec 84% de femmes parmi les victimes¹. Le sexisme, entendu comme l'ensemble des actes et propos fondés sur l'idée d'une infériorité liée au sexe, peut prendre des formes multiples pouvant aller de stéréotypes apparemment anodins jusqu'à des discours ouvertement hostiles². Le présent rapport entend les propos sexistes comme tout propos vecteur de stéréotype de genres. Cela inclut notamment les propos qui visent les femmes parce qu'elles sont des femmes, les hommes prétendument insuffisamment virils ou masculins ainsi que les minorités de genre et les minorités sexuelles. En ligne, les mécanismes de viralité et de recommandation propres aux plateformes peuvent contribuer à amplifier ces contenus et à en élargir la portée.

Dans la continuité de ces constats, les discours dits « masculinistes » semblent bénéficier d'une audience croissante. Selon un [sondage OpinionWay pour Sidaction](#), 66% des hommes de 16-34 ans déclarent connaître au moins un influenceur masculiniste et 37% en consultent les contenus. Parmi ceux qui connaissent les contenus, certains affirment qu'ils les ont inspirés à « *mettre en pratique des conseils pour devenir un homme meilleur* » (34%). Par ailleurs, une étude de ce même institut, publiée en décembre 2025, révèle que 43% des 16-34 ans estiment qu'une femme qui multiplie les partenaires « *ne se respecte pas* »³, illustrant la persistance de stéréotypes de genre susceptibles d'alimenter des discours et comportements sexistes.

Ces dynamiques ne demeurent pas cantonnées à l'espace numérique. Elles trouvent des prolongements concrets hors ligne, comme en témoignent les attaques visant des associations féministes ou les tentatives coordonnées de saturation du numéro d'urgence 3919 destiné aux femmes victimes de violences⁴. Ces faits s'inscrivent dans un contexte plus large d'hostilités aux politiques d'égalité et aux dispositifs de protection des femmes. Ces évolutions ont conduit les pouvoirs publics à renforcer leur vigilance et envisager des réponses adaptées face à des formes d'organisation susceptibles

¹ [Cyberviolences et cyberharcèlement : le vécu des victimes, Ipsos.](#)

² Le sexisme, tel que défini par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, est « une idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes, d'une part, et d'autre part, un ensemble de manifestations des plus anodines en apparence (remarques) aux plus graves (viols, meurtres). Ces manifestations ont pour objet de délégitimer, stigmatiser, humilier ou violenter les femmes et ont des effets sur elles (estime de soi, santé psychique et physique, exclusion de nombreuses sphères et modification des comportements) ». Cette définition rejoint celle adoptée par le Conseil des ministres du Conseil de l'Europe ([Recomm. CM/Rec \(2019\) 1, 27 mars 2019, Lignes directrices sur la prévention et la lutte contre le sexisme : mesures à mettre en œuvre](#)) qui inclut « tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique comportement fondés sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de leur sexe, commis dans la sphère publique ou privée, en ligne ou hors ligne, avec pour objet ou effet : de porter atteinte à la dignité ou aux droits inhérents d'une personne ou d'un groupe de personnes ; ou d'entraîner pour une personne ou un groupe de personnes des dommages ou des souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou socio-économique ; ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ; ou de faire obstacle à l'émancipation et à la réalisation pleine et entière des droits humains d'une personne ou d'un groupe de personnes ; ou de maintenir et de renforcer les stéréotypes de genre ».

³ [Quand le masculinisme intoxique la sexualité des jeunes – OpinionWay pour Sidaction, décembre 2025](#)

⁴ Voir en ce sens, [l'intervention](#) à 46'18 de Monsieur Laurent Nuñez, ministre de l'Intérieur, en réponse à Madame la députée, Julie Delpech, rubrique « montée du masculinisme en France », dans les questions au [Gouvernement séance publique du 10/02/2026](#).

d'encourager la haine ou la violence. En 2025, la mise en examen par le Parquet national anti-terroriste (PNAT) d'un individu issu de la mouvance *incel*⁵ pour association de malfaiteurs terroristes a permis de reconnaître pour la première fois, en France, la dimension terroriste de certaines formes de radicalisation masculiniste.

À l'échelle européenne les travaux du groupe « European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Right » ont mis en évidence la montée en puissance de mouvements dits « anti-genre » et l'augmentation significative de leurs financements au cours de la dernière décennie⁶.

Ces constats ont conduit l'Arcom à s'intéresser à la présence et à la circulation de propos sexistes en ligne, et à s'interroger sur le rôle joué par les plateformes dans la diffusion de ces discours.

Dans ce contexte, et alors que le cadre européen s'est renforcé avec l'entrée en application, depuis le 25 août 2023, du Règlement sur les services numériques (RSN), les très grandes plateformes en ligne (VLOPs)⁷ sont soumises à des obligations spécifiques d'identification et d'atténuation des risques systémiques liés à la diffusion de contenus illicites ou préjudiciables. En ce sens, les VLOPs doivent procéder à des évaluations annuelles sur les risques systémiques qu'elles génèrent et prendre les mesures nécessaires pour atténuer ces risques. En tant que coordinateur national des services numériques, l'Arcom consacre le présent rapport aux propos et stéréotypes sexistes susceptibles de circuler sur les très grandes plateformes en ligne et de constituer un risque systémique au sens du RSN.

Le constat mené par l'Arcom ne prétend pas à l'exhaustivité. Il poursuit un double objectif. Il s'agit, d'une part, de construire et d'éprouver une méthodologie d'analyse adaptée aux spécificités des plateformes en ligne, en mobilisant les outils disponibles et les données accessibles dans le cadre juridique et technique actuel. D'autre part, il vise à documenter, à partir d'un premier corpus nécessairement circonscrit, les formes que peuvent prendre les propos et stéréotypes sexistes en ligne, afin d'en objectiver l'existence et de formuler des hypothèses quant aux mécanismes susceptibles de favoriser leur visibilité ou leur circulation. Cette démarche a conduit l'Arcom à s'appuyer sur des contributions issues du champ de la recherche afin d'éclairer l'état des connaissances disponibles sur le sujet. Ces apports extérieurs ne constituent pas une prise de position de l'Arcom, mais un éclairage scientifique mobilisé à des fins d'analyse et de contextualisation.

Ce travail exploratoire, par nature partiel, a vocation à faire apparaître des tendances, à identifier des angles morts et à mettre en évidence les limites actuelles de l'accès aux données et des dispositifs de modération. Il entend également encourager la poursuite de recherches académiques plus approfondies sur ces phénomènes, en favorisant une meilleure transparence des plateformes et en contribuant à la clarification des frontières entre, d'une part, les contenus qui, bien que licites pris isolément, peuvent, par leur accumulation, leur viralité ou leurs modalités de diffusion, générer des risques systémiques au sens du règlement sur les services numériques et donc devenir préjudiciables, et, d'autre part, les contenus susceptibles de qualification pénale. Ces constats, qui constituent une première étape, visent à nourrir le dialogue avec les plateformes en ligne en vue de renforcer la prise en compte de ces enjeux dans leurs politiques de modération et de gestion des risques.

⁵ *Involuntary celibate* (célibataire involontaire), mouvance directement issue du mouvement masculiniste. Hommes, qui se perçoivent comme incapables d'établir des relations sexuelles consensuelles, notamment en raison de facteurs génétiques. (Pour en savoir plus, voir [page 64 du rapport sur l'état des lieux du sexisme en France 2026 du HCE](#))

⁶ The Next Wave: How Religious Extremism Is Regaining Power, European Parliamentary Forum for Sexual and Reproductive Right (EPF), 2025

⁷ *Very Large Online Platforms*. Cela concerne notamment YouTube, Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok, X (anciennement Twitter). ([Consulter la liste complète ici.](#))

Dans ce cadre, le présent rapport s'intéressera tout d'abord à l'état de la recherche s'agissant des ressorts idéologiques et ancrages historiques des idées et discours masculinistes au travers de plusieurs contributions de chercheurs experts sur ces questions (1), dressera ensuite un état des lieux des contenus sexistes observés sur les plateformes en ligne (2) avant d'identifier les limites actuelles du repérage de ces contenus et de leur régulation et d'envisager différents leviers d'action pour y répondre (3). Il s'inscrit dans le cadre de la mission de régulation de l'Arcom face à un phénomène faisant l'objet d'une attention croissante dans l'actualité médiatique⁸ et dans le débat public.

⁸ [L'inquiétant regain du masculinisme, cette pensée réactionnaire aux origines millénaires – Le Monde \(2024\)](#) ; [« Le masculinisme est une menace pour l'ordre public », alertent des associations féministes – Public Sénat \(2026\)](#) ; [Face à la montée du masculinisme, les Français de plus en plus inquiets – Ouest France \(2026\)](#)

SOMMAIRE

1.	L'état de la recherche sur les mouvements masculinistes	5
A.	Éléments historiques du mouvement masculiniste	5
B.	Cartographie et dynamiques contemporaines	6
C.	Convergence avec d'autres espaces contestataires	7
2.	Les propos sexistes sur les plateformes en ligne	8
A.	Articulation entre les plateformes en ligne et les médias traditionnels	8
B.	Etat des lieux des propos sexistes en ligne : Méthodologie	9
C.	Etat des lieux des propos sexistes en ligne : Constats	12
3.	Les limites actuelles et perspectives d'avenir	23
A.	Limites actuelles de la régulation	23
B.	Perspectives et leviers d'action	27
C.	Rôle du pôle national de lutte contre la haine en ligne	30

1. L'État de la recherche sur les mouvements masculinistes

L'analyse et, le cas échéant, la régulation des propos sexistes en ligne associés aux discours masculinistes nécessitent de replacer ces propos dans une trajectoire historique et idéologique plus large.

Les expressions actuelles du masculinisme, qui excèdent le cadre numérique, s'inscrivent en effet dans la continuité de mouvements structurés de longue date, en réaction aux transformations des rapports sociaux des genres.

A. Éléments historiques du mouvement masculiniste

Laura Verquere

Maitresse de conférence à l'Université de Lille (GERiiCO) et rattachée au GRIPIC (Celsa)

« Si les mouvements et les idées masculinistes gagnent aujourd'hui en visibilité, ils ne constituent en rien un phénomène nouveau. Leur émergence s'inscrit dans une histoire longue, étroitement liée – sans pour autant lui être totalement symétrique – à celle des mouvements féministes. Les mobilisations masculinistes se sont en effet largement structurées en réaction aux avancées des luttes féministes, et parfois même en anticipation de celles-ci (Bard, Blais, Dupui-Déri, 2019). Toutefois, ce n'est qu'à partir des années 1980 que ces mobilisations se structurent véritablement sous la forme de mouvements sociaux, marquant une institutionnalisation du masculinisme autour de la constitution d'une « cause des hommes », entendue comme la défense explicite, auprès des institutions, de droits supposément menacés dans les domaines de l'éducation, de la santé ou encore de la justice. Cette dynamique donne naissance, d'abord aux États-Unis, au *Men's Rights Movement* (MRM) et au *Men's Rights Activism* (MRA), dès le début des années 1970, qui dénoncent une prétendue inversion des rapports de pouvoir de genre au profit des femmes. En France, ce sont plutôt les mouvements des droits des pères (Leport, 2022) qui gagnent du terrain autour des revendications liées à la garde alternée. D'autres groupes émergent en parallèle comme les *Pick-Up Artists* (aux États-Unis puis en France) qui promeuvent une domination masculine par la reprise en main des rapports de séduction hétérosexuels (Gourarier, 2017), ou encore dans les années 2000 les *Hoministes*, qui posent une équivalence entre sexisme envers les femmes et sexisme envers les hommes.

Dans leur sillage, se développent avec l'essor d'Internet, particulièrement ces dernières années, des mobilisations en ligne regroupées sous le terme de « manosphère », entendue comme l'ensemble des communautés, rassemblées sur des forums, des plateformes numériques, des groupes de messagerie, etc., et structurées autour de la haine des femmes, en particulier des féministes. Cette manosphère, qui gagne en radicalité, agrège une pluralité de courants, dont les plus connus – notamment pour leur radicalité – sont les *MGTOW* (*Men Going Their Own Way*), qui prônent le retrait de la vie amoureuse au profit d'une sociabilité exclusivement masculine, et les *Involuntary Celibates* (*Incel*s), pour lesquels le célibat involontaire et la frustration sexuelle qui en découle constituent le cœur d'une identité masculine dont ils estiment ne pouvoir se défaire. Mais le masculinisme ne se réduit pas à des mouvements organisés : il constitue également une idéologie qui circule bien au-delà des espaces explicitement identifiés.

Elle se diffuse ainsi dans d'autres communautés liées à la santé, au bien-être, au sport ou encore au divertissement, en ligne comme hors ligne, où le masculinisme n'est, a priori, pas le sujet central. C'est le cas, par exemple, des *NoFap* (Vörös, 2025) qui valorisent l'abstinence de masturbation et de pornographie comme un moyen de reconquête de la virilité et de maîtrise de soi, ou encore des *preppers* (Gourarier, Roux, à paraître) majoritairement des hommes blancs de classe moyenne, qui se préparent à un effondrement du monde par la survie, l'armement et l'autonomie. À ce titre, le masculinisme n'est pas décorrélié du patriarcat, système de domination politique, social et économique structurel des hommes sur les femmes, mais bien son « garde-fou », c'est-à-dire une résistance à sa remise en cause. Par ses arguments centraux – selon lesquels le féminisme serait allé trop loin, la société favoriserait désormais les femmes ou encore l'égalité serait déjà acquise – le masculinisme fonctionne comme une stratégie de défense et de conservation de l'ordre de genre, voire comme un appel au retour à un « monde d'avant » (masculin, blanc, hétérosexuel) pour ses expressions les plus réactionnaires, telles que celles portées par certains responsables politiques. »

À partir de ces éléments historiques, il apparaît que le masculinisme ne constitue pas un ensemble homogène ni un courant strictement circonscrit. Ses formes d'expression sont multiples et évolutives. Dans cette perspective, il convient également d'examiner les modalités contemporaines d'organisation, de circulation et d'articulation de ces discours, en particulier dans les environnements numériques, ainsi que leur convergence avec des discours radicaux identifiés.

B. Cartographie et dynamiques contemporaines

Julien Mésangeau

Maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, GERiCO,
université de Lille, IRMÉCCEN, université Sorbonne Nouvelle

« Le masculinisme ne se réduit pas à une constellation de groupes ni à des revendications sectorielles relatives aux droits des hommes. Il constitue aussi une matrice discursive diffuse, susceptible de circuler au-delà de ses espaces d'énonciation explicites. Certaines de ses prémisses — critique des politiques d'égalité, dénonciation d'une crise de la virilité, remise en cause des transformations contemporaines des rapports de genre — sont désormais reformulées dans des controverses relatives à la liberté d'expression, aux politiques éducatives, à la parentalité ou aux politiques migratoires. Les environnements socionumériques jouent ici un rôle déterminant : en indexant la visibilité sur l'engagement, ils favorisent la circulation des formulations les plus condensées et les plus conflictualisées. Une analyse récente (Mésangeau, Morin, 2024) met en évidence des trajectoires inégales entre communautés : les dynamiques les plus soutenues sont celles où la critique des productions culturelles perçues comme féministes s'inscrit dans un rejet plus global du courant progressiste. Ce rejet condense sous une même catégorie des objets hétérogènes (politiques d'égalité, revendications LGBTQ+, mobilisations antiracistes) en les interprétant comme des signes d'un déclin des sociétés occidentales. Il requalifie des politiques publiques, des mobilisations associatives et des évolutions normatives distinctes (le partage des tâches domestiques dans le couple notamment) comme les expressions d'un même projet culturel perçu comme hégémonique. On peut décrire ce processus, de manière métaphorique, comme un cumul des haines, construit en miroir de la lutte contre les discriminations croisées. Il en résulte moins un projet politique pensé collectivement autour de valeurs discutées qu'un agrégat dont émerge un cadre d'interprétation partagé, capable de fédérer des publics aux priorités parfois très différentes et au sein duquel les thèses masculinistes occupent une place de premier plan. Ce narratif tend à inscrire des controverses sectorielles — notamment celles portées par les acteurs de la manosphère — dans une lecture plus systémique des transformations sociales. Dès lors, ce mécanisme ne demeure pas cantonné aux marges militantes. À mesure que la bataille culturelle contre le mouvement progressiste s'installe dans le vocabulaire médiatique et politique — en particulier aux États-Unis — il devient une catégorie ordinaire du débat public. Dans ce cadre élargi, les logiques masculinistes radicales trouvent un environnement plus favorable : la « cause des hommes » peut s'inscrire dans une critique plus générale du progressisme, les thèses relatives à la crise de la virilité ou à l'injustice supposée des politiques d'égalité étant reformulées comme composantes d'une résistance globale. Affectant tout particulièrement les médias sociaux, cette agrégation semble produire un effet de normalisation, élargissant la circulation de positions sexistes, transphobes ou racistes sous couvert de défense de la liberté d'expression, la protection de l'enfance ou encore la préservation culturelle. Inscrite dans un contexte d'intensification des affrontements culturels aux États-Unis comme en Europe, cette dynamique participe d'une transformation plus vaste des cadres discursifs contemporains. Dans nos sociétés marquées par une inflexion illibérale et par des tensions croissantes autour du rôle des contre-pouvoirs institutionnels, le masculinisme ne se limite plus à une posture protestataire mais propose des conceptions alternatives de la vie de couple, du rôle des parents et de la place des femmes. Il participe ainsi à un déplacement plus général des frontières des normes du débat public au sein des démocraties contemporaines. »

C. Convergence avec d'autres espaces contestataires

Céline Morin

Dynamiques de convergence entre les sphères sexistes et complotistes

Maîtresse de conférence Université Paris-Nanterre, laboratoire DICEN

« Dans les milieux complotistes en ligne, les rapports de genre apparaissent comme un point de crispation croissant, s'ajoutant à d'autres facteurs d'adhésion identifiés de longue date, comme la défiance à l'égard des élites, le rejet du « système » ou le déclassement économique. Au sein de la « manosphère » plus précisément, c'est-à-dire dans les espaces numériques qui agrègent des discours sexistes pour défendre la « cause masculine » face à l'avènement supposé d'une société organisée au profit exclusif des femmes, la démonstration scientifique de la construction sociohistorique du genre est contestée et requalifiée comme une approche purement idéologique, voire une propagande. Cette lecture est susceptible de servir de passerelle vers des répertoires conspirationnistes plus larges et de produire des solidarités entre des publics qui s'estiment lésés par les politiques égalitaires.

À cet égard, deux niveaux de complotisme complémentaires sont mobilisés. Un premier niveau relève du registre interpersonnel, où le récit part de l'expérience (la souffrance, l'injustice, l'exclusion vécues par certains hommes) et décrit des manipulations situées dans la sphère privée (les relations amoureuses, les séparations, la sexualité ou la vie domestique). Un second niveau est structurel : il cible prioritairement des institutions (l'État, les médias, l'Éducation nationale, la médecine), pour dénoncer une propagande organisée en vue d'imposer une « idéologie du genre ». Ces deux entrées ne s'opposent pas mais se renforcent. D'un côté, l'interpersonnel donne chair et plausibilité (« j'ai vécu ceci, donc on nous ment »), de l'autre le structurel donne grandeur et cohérence (« ce n'est pas seulement mon histoire, c'est un projet organisé »).

Au cœur de ces récits, certains termes émergent qui mobilisent une mémoire discursive et permettent d'aligner des ressentiments hétérogènes. On observe des réappropriations, sur l'axe du genre, d'expressions d'abord stabilisées dans la critique d'autres dynamiques (in)égalitaires : « communautarisme », historiquement associé à des formules comme « communautarisme islamique » ou « communautarisme ethnique », devient « communautarisme de genre » ou « communautarisme féministe » ; de même, des expressions construites autour de la notion de « lobby » peuvent être redéployées pour désigner d'autres groupes perçus comme pouvant exercer une influence coordonnées (par exemple « lobby féministe »). La circulation massive de ces expressions atteste l'efficacité du mécanisme qui contribue à produire une cohérence interprétative partagée : on peut être en désaccord sur de nombreux sujets, mais ces formules permettent de se réunir autour de références communes.

De manière significative, ces milieux ne sont pas dupes des accusations de « complotisme » qui leur sont adressées et qu'ils reprennent à leur compte. L'étiquette de « complot » est agitée de façon tantôt défensive pour anticiper et disqualifier la critique (« on va encore nous traiter de complotistes »), tantôt offensive, le plus souvent pour retourner l'accusation (« les vraies complotistes, ce sont les féministes »).

L'ensemble de cette architecture discursive produit finalement un « nous » cohérent qui relie la souffrance et la politique, la biographie personnelle et la structure sociale, le quotidien et un « grand récit » de complot. C'est précisément cette capacité d'articulation, plus peut-être que la seule présence d'explicites « théories du complot », qui rend ces convergences particulièrement importantes à saisir pour le régulateur. »

2. Les propos sexistes sur les plateformes en ligne

L'étude des propos et stéréotypes sexistes diffusés sur les plateformes en ligne conduit d'abord à interroger leurs dynamiques de circulation entre les espaces médiatique et numérique.

A. Articulation entre les plateformes en ligne et les médias traditionnels

Céline Morin

Maîtresse de conférence Université Paris-Nanterre, laboratoire DICEN

« Imaginer que les plateformes numériques auraient transformé tout l'écosystème médiatique, les penser sous l'angle d'une « révolution » complète, conduit à négliger le continuum qui relie bel et bien les médias traditionnels aux espaces numériques. Les outils classiques mobilisés par l'Arcom (les questions de pluralisme, de diversité, l'analyse de l'équilibre des représentations ou encore les études comparatives) sont opératoires dans l'environnement numérique. Mais ils doivent, c'est vrai, désormais intégrer de nouveaux paramètres : l'amplification algorithmique, les métriques d'engagement ou encore les dispositifs des interfaces. Autrement dit : à médias hybrides, méthodes hybrides. Là où l'étude des médias audiovisuels portait principalement sur le contenu diffusé, l'analyse des plateformes doit inclure les mécanismes de sélection, de hiérarchisation et de recommandation qui organisent la visibilité et l'invisibilité en ligne.

L'identification des responsabilités devient alors un enjeu central. Qui répond de la diffusion de contenus discriminatoires : le diffuseur qui émet, la plateforme qui héberge, le système de recommandation qui hiérarchise, l'annonceur qui finance ou le réseau d'utilisateurs qui amplifie ? Avec ces nouveaux chaînons, il devient plus difficile, mais pas impossible, d'établir des liens clairs entre les acteurs de la communication, les discours et leurs potentiels effets sur le vivre-ensemble. Cette indétermination dans la responsabilité ne trouve pas seulement une réponse par la voie juridique (car à bien des égards, l'appareil législatif est équipé pour sanctionner des discours qui seraient racistes ou sexistes), elle implique surtout une interrogation collective sur le caractère politique et moral des médias : la tâche supplémentaire qui incombe aux institutions publiques veillant sur nos systèmes médiatiques est de parvenir à rendre cette responsabilité traçable.

L'enjeu immédiat est d'acter que les plateformes ne peuvent pas être appréhendées comme de simples intermédiaires *techniques* (des « tuyaux » pour la communication de masse) mais qu'elles performant un rôle proprement *médiatique*. Alors, la question n'est plus seulement celle de la liberté d'expression ou de la responsabilité éditoriale, mais bien celle de l'organisation d'une sphère publique numérique relevant de l'intérêt général. »

B. État des lieux des propos sexistes en ligne : Méthodologie

i. Périmètre et outil de collecte

L'Arcom a recensé des contenus susceptibles de comporter des propos sexistes sur les plateformes en ligne⁹ sur une période comprise entre août 2025 et mi-décembre 2025, à l'aide d'un outil de collecte dédié. L'outil prend exclusivement en compte les contenus textuels et n'intègre pas la retranscription des contenus audio, vidéo ou iconographiques. En raison de ces contraintes techniques, l'analyse s'est concentrée sur les plateformes permettant l'accès à des contenus textuels, en l'espèce X et YouTube. Il a ainsi permis d'identifier des publications francophones écrites accessibles publiquement sur X, ainsi que les descriptions et commentaires des vidéos YouTube publiques.¹⁰

En outre, les propos recensés ne sont pas systématiquement replacés dans l'intégralité de leur contexte de publication. En cas d'incertitude quant au caractère sexiste d'un message, celui-ci n'a pas été retenu comme tel.

ii. Identification de mots et concepts clés

L'identification initiale des contenus s'est appuyée sur une liste de mots-clés associés à des rhétoriques sexistes ou masculinistes. Cette liste a été élaborée à partir de travaux académiques existants, notamment un corpus annoté consacré à la détection du sexisme.¹¹ Elle a également été enrichie grâce aux données issues des signalements reçus par l'association [Point de Contact](#), désignée signaleur de confiance au titre du règlement sur les services numériques (RSN)¹², qui lutte contre la diffusion de contenus illicites en ligne sur la base de signalements opérés par les internautes.

Parmi ces signalements, certains contenus ont été considérés manifestement illicites par l'association et ont permis d'identifier des mots et expressions fréquemment associées à des contenus sexistes illicites tels que :

« leur chattes ont fait le tour de l'IDF mais pour une main au cul elles se plaignent, curva ! »

« tu es une inférieure intellectuelle, que tu es nocive, que tu ne sers à rien, à part une chose... ponds des gosses et retournes dans ta cuisine, espèce de connasse »

« Mais qu'en est-il du reste ? C'est-à-dire (...) des poufiasses arriérées, peu disposées à internationaliser leurs services – et qui considèrent néanmoins, comme l'ensemble des femmes blanches actuelles, que, pour daigner accoucher, il faut d'abord s'assurer que la rétribution garantie à cet acte d'incroyable bravoure représente l'équivalent d'une série gagnante du loto ? (...) Ces femmes connaîtront, de toute évidence, le sort habituel d'une marchandise au prix surévalué sur un marché manquant localement de liquidité : la casse. »

⁹ L'analyse a été faite essentiellement sur les plateformes X et YouTube.

¹⁰ Cet outil ne comprend pas les retranscriptions des vidéos.

¹¹ [An-Annotated-Corpus-for-Sexism-Detection-in-French-Tweets/generalization/stereotype_list.txt_at_master · patriChiril/An-Annotated-Corpus-for-Sexism-Detection-in-French-Tweets · GitHub](#)

¹² Règlement 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques).

« Poster ses vieux seins qui tombe la pour 34 fav ptdr il faut avoir la mentale pour pas supprimer. Elle est éteinte cette pute »

« Sale pute » ; « Sale beurette de cave »

Par ailleurs, d'autres contenus identifiés par les associations Point de Contact, [#StopFisha](#) et [Féministes contre le cyberharcèlement](#) ont permis de détecter des mots-clés associés à des tendances (ou *trends*) à caractère sexiste sur les plateformes, pouvant se propager rapidement et viralemment au sein de ces dernières.

Par exemple, le concept de *body count*, qui « renvoie au nombre de partenaires sexuels qu'a eu une personne au cours de sa vie », a été instrumentalisé par les créateurs de contenus défendant des positions sexistes, voire masculinistes, reliant de façon inversement proportionnelle la « valeur¹³ » d'une femme au nombre de ses partenaires sexuels.

Cette *trend* est souvent associée à celle du « C'est un(e) 10, mais... » consistant à donner une note parfaite à une personne (10/10), puis à ajouter une particularité ou un défaut censé faire baisser ou remonter cette note.

« Je pense que les femmes qui ont un body count élevé ne sont pas capables de t'aimer et de te respecter autant que celles ayant un body count bas. Et ce n'est que lorsqu'une femme t'aime et te respecte que tu peux l'aimer et la respecter en retour. »

« Le sexe a un impact direct sur la façon dont une femme s'attache à un homme et ça en a beaucoup moins quand y en a eu des dizaines avant toi »

« Les femmes, comprenez que lorsque vous couchez avec un homme il y a un échange d'énergies, il y a du spirituel. Les hommes vous prennent de l'énergie à chaque fois et vous laissent une trace d'ADN en vous. Donc une fille qui a eu beaucoup de partenaires sexuels dans sa vie aura donc beaucoup de bagages émotionnels, or une femme n'est pas faite pour souffrir ou pour être endurcie par la vie. »

« - C'est quoi ton body count ? - 19 - Je m'éloigne un peu je veux pas choper une MST »

« Si une femme a plus de 5 en body count, elle n'est pas mariable »

¹³ Selon cette interprétation, la valeur d'une femme recouvre sa fiabilité, sa capacité à aimer, sa pureté, sa capacité à être mariée, sa propreté, son état de santé (psychique et physique) et sa respectabilité.

iii. Annotation de données

Sur les 69 485 messages recueillis par le modèle, un échantillon de 3 459 données a été sélectionné puis annoté manuellement afin de constituer un corpus de référence. Cette sélection s'est appuyée sur une analyse par regroupement thématique (*clustering*), permettant d'identifier des ensembles de messages proches par leur contenu.

Afin de garantir la représentativité de l'échantillon, une part importante des données retenues provenait du « cœur » de ces regroupements, c'est-à-dire des messages les plus caractéristiques de chaque thématique. Une part plus réduite a également été sélectionnée en périphérie des regroupements, afin d'intégrer des contenus plus atypiques ou ambigus et de mieux couvrir la diversité des discours observés.

Les messages sélectionnés ont été annotés manuellement, selon une grille de lecture inspirée des qualifications habituellement retenues sur les médias traditionnels dans le cadre de l'application de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 relatif aux stéréotypes sexistes. Des critères objectifs et adaptés au format des plateformes en ligne ont été définis pour qualifier les contenus à caractère sexiste ou masculiniste. L'intention des auteurs ne pouvant être établie à partir des seuls messages analysés, l'annotation s'est appuyée uniquement sur le contenu observable. Les annotateurs ont utilisé des définitions précises et des exemples concrets afin de garantir une application cohérente et homogène des catégories retenues.

L'annotation a conduit à identifier 870 messages pertinents au sein de l'échantillon, correspondant à des contenus jugés potentiellement sexistes ou masculinistes selon les critères établis.

iv. Classification supervisée à l'aide d'un modèle BERT

À partir des données annotées et validées, un modèle de classification supervisée a été entraîné afin d'identifier automatiquement les contenus potentiellement sexistes au sein de l'ensemble du corpus.

Le modèle retenu repose sur une architecture de type BERT (Bidirectional Encoder Representations from Transformers), adaptée à la classification de textes courts issus des réseaux sociaux. Ce type de modèle permet de prendre en compte le contexte sémantique global d'un message, y compris les variations linguistiques.

Il a été appliqué à l'ensemble des 69 485 messages du corpus, permettant d'identifier 19 563 messages classés comme présentant un caractère potentiellement sexiste ou masculiniste.

v. Exploration des discours masculinistes et sexistes en ligne à travers le clustering

Dans un second temps, une analyse thématique exploratoire a été conduite sur les 19 563 messages identifiés comme potentiellement sexistes ou masculinistes.

Les clusters présentés dans ce rapport ont été générés à l'aide de BERTopic, un modèle de clustering basé sur l'apprentissage de représentations sémantiques des textes à partir de **représentation vectorielle contextuelle**.¹⁴

¹⁴ Ou embeddings contextuels. Cela correspond à des vecteurs (suites de nombres) qui représentent le sens d'un mot en fonction des mots qui l'entourent et pas seulement le mot pris isolément.

C. État des lieux des propos sexistes en ligne : Constats

Types de contenus et règles applicables par la plateforme

En matière de propos sexistes en ligne, deux catégories de contenus peuvent être distinguées : d'une part, les contenus susceptibles d'une qualification pénale, relevant de l'illicite ; d'autre part, les contenus qui, bien que licites pris isolément, peuvent, par leur accumulation, leur viralité ou leurs modalités de diffusion, générer des risques systémiques au sens du règlement sur les services numériques (RSN) et donc devenir préjudiciables.

Les premiers relèvent du régime applicable aux contenus manifestement illicites prévu par le RSN.

En application de l'article 16 du RSN, les plateformes doivent mettre à disposition des utilisateurs un mécanisme « *facile d'accès et d'utilisation* » permettant de signaler les contenus manifestement illicites¹⁵ en application du droit de l'Union européenne et du droit national, c'est-à-dire les contenus dont l'illicéité peut être caractérisée « *sans examen juridique détaillé* »¹⁶.

Elles doivent traiter ces signalements « *dans les meilleurs délais* » et informer les utilisateurs des voies et recours possibles. Les utilisateurs peuvent, le cas échéant :

- introduire une réclamation interne auprès de la plateformes (art. 20 RSN) ;
- contester la décision auprès d'organismes de règlement extrajudiciaire des litiges (art. 21 RSN).

Dès lors qu'un contenu manifestement illicite est signalé, la plateforme est réputée en avoir connaissance et peut ainsi voir sa responsabilité engagée en cas d'inaction.

Toutefois, la majorité des propos identifiés par l'Arcom ne relèvent pas du manifestement illicite. S'agissant de ces contenus, qui peuvent présenter un risque systémique – notamment les contenus « *ayant un effet négatif réel ou prévisible lié aux violences sexistes (...)* » (article 34 du RSN)-, les très grandes plateformes en ligne et très grands moteurs de recherche sont soumis à un régime spécifique.

À ce titre, ils doivent :

- procéder annuellement à l'évaluation des risques systémiques découlant « de la conception ou du fonctionnement de leurs services et de leurs systèmes connexes, y compris des systèmes algorithmiques, ou de l'utilisation » faite de leurs services ;
- adopter les mesures d'atténuation adaptées aux risques recensés dans le cadre de leur évaluation des risques ;
- faire l'objet d'un audit annuel de conformité aux obligations du règlement par un organisme indépendant ;
- publier des rapports de transparence renforcée sur les activités de modération auxquelles ils se livrent en application de la loi et de leurs conditions générales d'utilisation (art. 42 RSN).

Les rapports d'évaluation et d'atténuation des risques, ainsi que les rapports de transparence, sont rendus publics. Le cadre prévu par le RSN vise ainsi à renforcer de manière continue la transparence et la responsabilisation des très grandes plateformes et

¹⁵ En pratique, le mécanisme de signalement déployé par les plateformes permet également aux utilisateurs de signaler des contenus non illicites mais contraires aux conditions générales d'utilisation de la plateforme.

¹⁶ Considérant 53 du RSN.

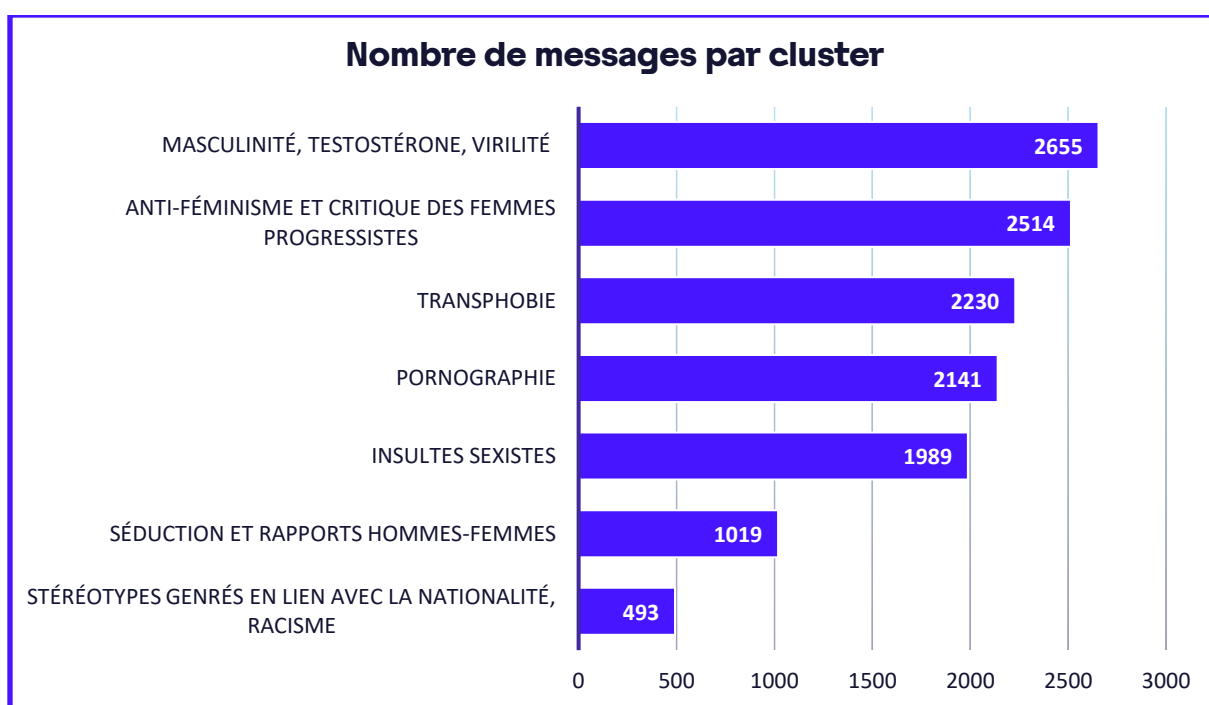
moteurs de recherche concernant la diffusion de contenus préjudiciables, y compris les contenus sexistes.

Dans cet état des lieux, l'Arcom a relevé des contenus vecteurs de stéréotypes sexistes, qu'ils soient considérés comme manifestement illicites ou potentiellement préjudiciables du fait des modalités de leur diffusion en ligne.

Catégorisation et « clusters »

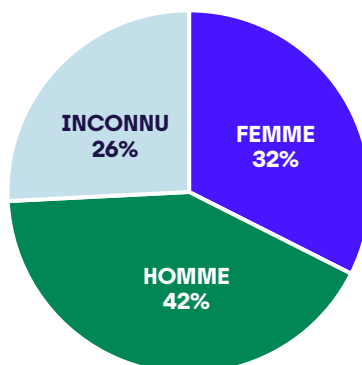
Parmi les messages identifiés par le modèle comme potentiellement porteurs de stéréotypes sexistes, plusieurs thématiques principales (désignées comme des « clusters ») ont été mises en évidence. Sur les 19 563 messages classés comme potentiellement sexistes ou vecteurs de stéréotypes sexistes par le modèle, 13 041 ont pu être rattachés à l'un des clusters définis, soit, 66,6 % de l'échantillon. Les 6 522 messages restants, soit, 33,4 % de l'échantillon pertinent, ne relevaient pas clairement des catégories établies. Cette dispersion s'explique par la grande hétérogénéité des discours sexistes et masculinistes, qui se déclinent sous des formes multiples et parfois ambiguës. Bien que ces messages puissent être considérés comme problématiques, leur caractère diffus et polysémique ne permettait donc pas de les associer de manière univoque aux thématiques retenues.

Ont été ainsi retenues sept catégories thématiques (développées ci-après) susceptibles de contenir une grande partie des propos relevant potentiellement de stéréotypes sexistes, au sein de l'échantillon : Masculinité, testostérone, virilité (1) ; Séduction et rapports hommes-femmes (2) ; Antiféminisme et critique des femmes progressistes (3) ; Transphobie (4) ; Pornographie (5) ; Insultes sexistes (6) ; Stéréotypes genrés en lien avec la nationalité, racisme (7).

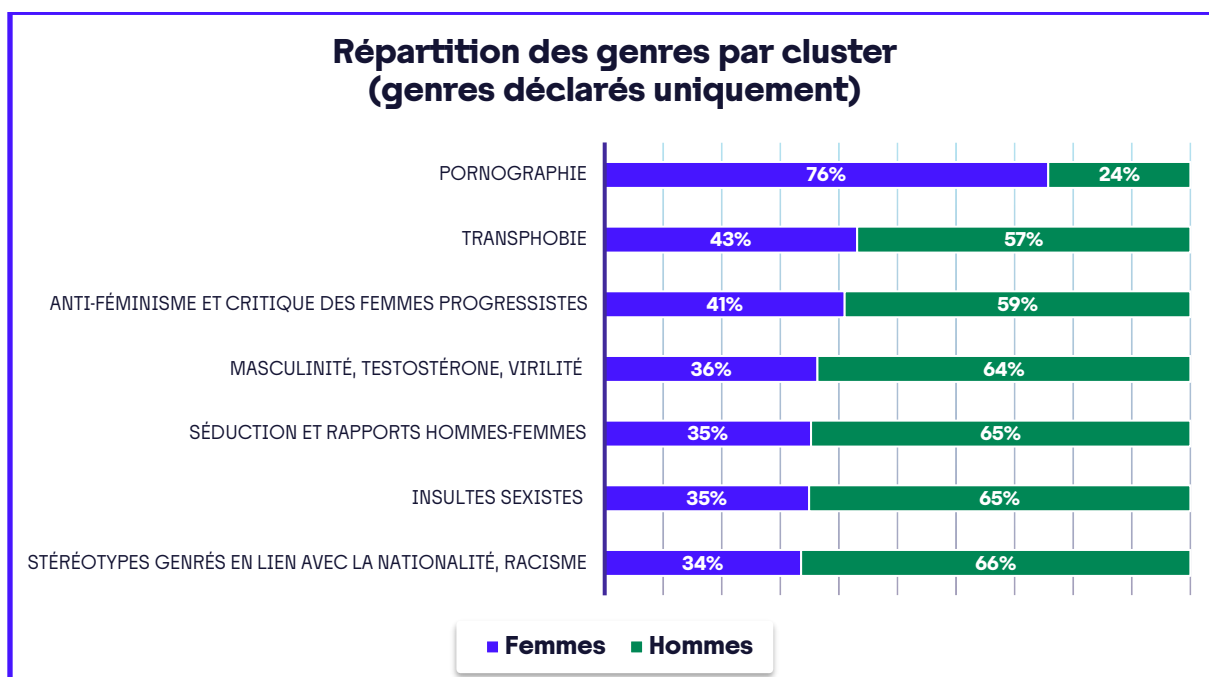


Données en fonction du genre déclaré de l'émetteur

Répartition du nombre de messages par genre
(labellisés potentiellement sexistes ou vecteurs
de stéréotypes sexistes)



Le genre déclaré des personnes détentrices de comptes à l'origine des messages classés comme potentiellement sexistes ou vecteurs de stéréotypes sexistes a également été collecté. L'analyse montre que 42 % de ces messages ont été publiés par des comptes dont le détenteur se déclare comme étant un homme, 32 % par des comptes tenus par des personnes se déclarant comme étant une femme, tandis que 26 % émanent de comptes pour lesquels aucune information de genre n'était renseignée. Ces résultats semblent indiquer que le recours aux stéréotypes sexistes et aux injures sexistes ne se limitent pas à un groupe spécifique mais circulent largement comme des formes d'expression banalisées dans les échanges numériques.



L'analyse croisée des clusters thématiques et du genre déclaré par leurs auteurs révèle que la catégorie associée aux contenus pornographiques constitue la seule pour laquelle une majorité de messages émane de comptes dont les auteurs se déclarent féminins. Ces

posts consistent principalement en la promotion (et parfois auto-promotion) de comptes sur les plateformes de contenus pour adultes accessibles sur abonnement tels qu'[Onlyfan](#) ou [Mym](#)¹⁷. Dans de nombreux exemples, des femmes travailleuses du sexe ont recours à des propos ou des stéréotypes sexistes pour promouvoir leurs contenus pour adultes. S'agissant de l'ensemble des autres thématiques, les auteurs de propos sexistes sont majoritairement des hommes.

Taux d'engagement moyen et nombre de *followers*¹⁸ moyen

Sur les données analysées, le modèle a permis de mettre en évidence le taux d'engagement moyen¹⁹ par message identifié, ainsi que le nombre de *followers* moyen du compte émetteur.

Il ressort de l'analyse que le *cluster* « **Stéréotypes genrés en lien avec la nationalité, racisme** » possède le taux d'engagement moyen le plus important²⁰, tandis que les comptes véhiculant les propos inclus dans le *cluster* « **Transphobie** » réunissent le plus grand nombre de *followers* moyen²¹.

Globalement, les propos sexistes identifiés enregistrent un engagement moyen de 22,4 interactions par message et proviennent de comptes comptant en moyenne 2 037 abonnés. Ces chiffres peuvent sembler relativement faibles. Toutefois, ils ne signifient pas que le phénomène est marginal. Plusieurs travaux de recherche montrent en effet que les mécanismes algorithmiques des plateformes peuvent amplifier les contenus sexistes ou misogynes et contribuer à leur normalisation, même en l'absence d'un engagement élevé au sens traditionnel. Par exemple, une étude menée par des chercheurs de l'University College London a observé que les algorithmes de recommandation de plateformes comme TikTok augmentent fortement la proportion de contenus misogynes suggérés à de jeunes utilisateurs au fil du temps, ce qui peut renforcer l'exposition à ces messages et leur effet sur les jeunes et sur la cohésion sociale²².

Or, d'une part, l'étude ne porte que sur des contenus textuels publiés sur X et sur les descriptions et commentaires de vidéos YouTube alors qu'une part importante des discours masculinistes circule sur des plateformes centrées sur la diffusion de vidéos courtes (TikTok, Instagram Reels, YouTube Shorts), où l'image et les effets algorithmiques jouent un rôle déterminant.

¹⁷ Exemple : « J'ai plus besoin que jamais d'être éduqué, un alpha se charge de la vilaine chienne que je suis pour le rendre docile ? [URL] » ; « Quand je met mon string de grosse chienne Rejoins mon canal telegram [URL] Beurette Suze 92i salope pute chienne kkeh soumise leak quartier leakfr leak nude nudefr tana gorgeprofonde telegram baise bz pétasse [URL] »

¹⁸ Abonnés

¹⁹ Correspondant, sur X, à la somme des *likes*, *retweets*, citations, partages et réponses d'un post.

²⁰ Taux d'engagement des clusters :

- Stéréotypes genrés en lien avec la nationalité, racisme : 58 *likes*, *retweets*, citations, partages et réponses ;
- Anti-féminisme et critique des femmes progressistes : 30 ;
- pornographie : 25 ;
- transphobie : 19 ;
- séduction et rapport femmes-hommes : 12 ;
- Masculinité, testostérone, virilité : 9 ;
- insultes sexistes : 4

²¹ Nombre de *followers* :

- transphobie : 3564 ;
- Stéréotypes genrés en lien avec la nationalité, racisme : 2322 ;
- Anti-féminisme et critique des femmes progressistes : 2119 ;
- Masculinité, testostérone, virilité : 2099 ;
- séduction et rapport femmes-hommes : 2045 ;
- pornographie : 1246 ;
- insultes sexistes : 864.

²² <https://www.ascl.org.uk/ASCL/media/ASCL/Help%20and%20advice/Inclusion/Safer-scrolling.pdf>

D'autre part, la viralité d'un phénomène ne se manifeste pas nécessairement par un grand nombre d'interactions sur un message isolé. Elle peut relever d'une logique de « *longue traîne* » : un phénomène se diffuse par une multitude de comptes peu suivis chacun générant peu d'engagement individuel, mais contribuant ensemble à une présence importante et durable en ligne.

En outre, une partie de la circulation des contenus échappe à la mesure : partages par capture d'écran, rediffusion sur des messageries privées ou sur d'autres espaces numériques.

Enfin, les données disponibles ne permettent pas d'analyser les effets de « bulle algorithmique ». Un message peut être fortement visible au sein d'un groupe d'utilisateurs spécifique sans apparaître comme particulièrement populaire à l'échelle globale. Ainsi, un faible niveau d'engagement moyen ne signifie pas nécessairement une faible exposition pour certains publics.

Ces éléments invitent ainsi à interpréter les faibles taux d'engagement non comme un indice d'insignifiance du phénomène, mais comme le reflet d'une diffusion capillaire, silencieuse et partiellement invisible, des discours sexistes en ligne.

i. Masculinité, testostérone, virilité

Ce cluster représente 13,6 % des messages labellisés potentiellement sexistes ou vecteurs de stéréotypes sexistes dans l'échantillon.

Un ensemble de propos sexistes regroupe des messages mobilisant **la testostérone comme référentiel symbolique central de la masculinité**. Elle y est présentée comme un marqueur de valeur, de domination et de puissance, tandis que son absence est utilisée comme insulte ou disqualification. Les discours observés relèvent de plusieurs dynamiques principales : l'insulte par le déficit hormonal, assimilant le manque de testostérone à une **féminisation** ou à une **faiblesse** ; la justification biologique de comportements dits masculins tels que **l'agressivité** ou la **criminalité** ; un récit de **déclin civilisationnel**, attribué à une supposée baisse de virilité des élites ou des hommes contemporains. Ce dernier est fréquemment mobilisé dans le cadre de la critique politique. Une « perte de virilité » est imputée aux hommes politiques et à la France contemporaine. Ces discours opposent les figures masculines considérées comme « fortes » (Poutine, "France d'antan") à la France actuelle jugée « woke », « féminisée » ou affaiblie, mêlant politique, moralité sociale et représentations genrées.

« Regardez le chancelier allemand Merz fondre en larmes à la télévision nationale ! C'est cela la virilité germanique aujourd'hui ? »²³

« [USER] [USER] Si nous avons encore un peu de virilité française, cette situation n'existerait pas, après deux trois charters, tout le monde filerait doux. »

²³ Les propos cités sont issus des éléments recueillis sur X et YouTube, notamment.

ii. Antiféminisme et critique des femmes progressistes

Ce cluster représente 12,9 % des messages labellisés potentiellement sexistes ou vecteurs de stéréotypes sexistes dans l'échantillon.

Cet ensemble regroupe des contenus articulés autour d'une critique du féminisme et des femmes associées à des positions progressistes. Ces discours présentent le féminisme contemporain comme responsable d'un **déséquilibre des rapports entre les femmes et les hommes** et d'un déclin moral, démographique et civilisationnel plus large.

Une partie de ces messages consiste notamment à **ridiculiser** ou **stigmatiser** l'apparence physique des femmes identifiées comme « woke » ou de gauche. Les cheveux colorés, les piercings, la corpulence ou la pilosité sont mobilisés comme marqueurs d'appartenance idéologique et comme injures :

« Ça me tue les féministe 2.0 qui critique les hommes, mais chaque soir doit écartier les jambes pour manger et ça me tue 🤔🤔🤔🤔🤔 tata trkl mange la vie au lieu de dire n'importe quoi. [URL] QT [USER]: Votre mère regarde son entrejambe saccagé et elle regrette [URL] »

« C'est beau. Pas de crasseux à 8.6, pas de connasse hystérique à cheveux bleus, pas de djembé. Le vent tourne, c'est bien. »

« Tellement plus belle que vos « pue la pisse » avec des cheveux bleus et des poils sous les bras ! Dieu bénisse la droite »

« Plus moche que les gauchiasses ?? Les arabes et leurs chicots pourris ?? Vos connasses de gauche à cheveux bleus et qui puent la pisse à travers la caméra ?? Pas sûr du tout petit cafard ! »

Les contenus mêlent **critique antiféministe** et **stéréotypes dégradants**. Les femmes visées sont qualifiées « d'hystériques », de « névrosées », de « misandres » ou encore de « castratrices ». En opposition, ces mêmes discours valorisent une représentation de la « femme de valeur », définie par son investissement dans le foyer et sa conformité à des standards traditionnels.

« [USER] Ça sent la névrosée hystérique et castratrice à plein nez !!! Certainement, une illuminée Wokiste, pour qui le Mâle et la famille hétérosexuelle sont des concepts à abattre !!! Espérons, qu'elle ne soit pas marié, pour le bonheur de celui qui a échappé au Pire !!! »

« cette bonne femme aigrie toute chauve, hystérique et mal baisée on va en parler aussi [URL] QT [USER]: En fait je commence à capter [personnalité connue] c'est juste une misandre c'est ça ? [URL] [URL] »

« [USER] [USER] une femme qui est prête à s'investir dans un foyer avec des valeurs et qui se respecte, pas une vieille meuf "moderne" qui ne vie qu'a travers sont image sur les réseaux et au body count qui ressemble à un numéro de telephone »

Dans la même lignée et a fortiori dans un contexte électoral, il s'avère que les candidates et femmes politiques font l'objet d'attaques personnelles sur les réseaux sociaux, significativement différentes de celles adressées aux candidats et hommes politiques.

Le prix de la visibilité : Une analyse computationnelle des interactions en ligne avec des députés français. - Claesson, A (2026) Revue française de science politique, 75(3)

Annina Claesson, doctorante en sociologie affiliée au Médialab ainsi qu'au CREST (Institut Polytechnique de Paris)

« Dans le débat public comme dans la recherche en sciences sociales, la violence en ligne genrée à l'encontre des personnes élues est devenue un sujet préoccupant. Face aux inégalités persistantes entre femmes et hommes en politique, la question de savoir si les femmes sont davantage ciblées par le harcèlement en ligne constitue un enjeu d'égalité démocratique. Cependant, un manque de consensus persiste dans la recherche internationale sur les dynamiques clés de cette violence. L'étude intitulée *Le prix de la visibilité : Une analyse computationnelle des interactions en ligne avec des députés français*, applique des méthodes computationnelles à 4,5 millions de tweets envoyés à des député(e)s français(e)s en 2022-2023, classant les réactions en trois catégories : attaques personnelles, critiques et expressions de soutien.

Bien que l'analyse de cette étude ne révèle pas de différence statistiquement significative dans le volume d'attaques personnelles adressées aux femmes et aux hommes, les différences genrées sont manifestes dans leur formulation. Les insultes visant les femmes mobilisent systématiquement des stéréotypes les présentant comme émotives et incompetentes (« folle », « cruche », « dinde »), ou utilisent des termes infantilissants (« petite fille »). Cela contraste avec les insultes visant les hommes, qui ciblent leur échec dans leur fonction politique (« traître », « guignol »). De plus, 70 % des commentaires évoquant une laideur physique ciblent des femmes, ramenant systématiquement les députées à leur apparence plutôt qu'à leurs idées. Ces résultats sont d'autant plus marquants que les députées ne représentent qu'environ 37%-38% de l'ensemble des députés.

Les termes explicitement misogynes (« salope », « connasse ») s'intensifient pendant les périodes de tensions politiques. Enfin, les prises de position féministes sont « sanctionnées » par des attaques : pour chaque tweet mentionnant « sexisme », « féminisme » ou « misogynie », les femmes reçoivent en moyenne 16,6 attaques personnelles, contre 6,22 pour les hommes.

Ces résultats soulignent l'importance d'aborder la misogynie en ligne de manière nuancée : dans la sphère politique, les attaques genrées ne se manifestent pas tant par leur volume que par leur nature, mobilisant des stéréotypes spécifiques qui visent à délégitimer la présence des femmes dans l'espace public (numérique). »

iii. Transphobie

Ce cluster représente 11,4 % des messages labellisés potentiellement sexistes ou vecteurs de stéréotypes sexistes dans l'échantillon.

Cet ensemble regroupe des contenus présentant la **transidentité** (fréquemment désignée sous le terme de « transgenrisme ») comme une **idéologie** intrusive et dangereuse, voire comme une **création** ou une **invention**.

« Faut dire que le transactivisme a ouvert la porte à pas mal de prédateurs, c'est clair, c'est un peu comme le statut de curé, ça les attire. »

Les discours présentent les identités trans et les mobilisations LGBT comme une entreprise organisée de **transformation sociale** étant associée à un projet de **contrôle politique** ou de **destruction des normes sociales**. Les identités trans sont également **pathologisées** et sont présentées comme relevant d'un **trouble mental** ou d'une **déviance**.

« Ramener les asiles : il est temps de parler de la lassitude envers les transgenres en Amérique Le transgenrisme n'est pas un mouvement de défense des droits civiques, mais une expérience d'ingénierie sociale. Le mouvement LGBT n'est pas une lutte pour l'égalité des droits, mais une guerre secrète pour le contrôle politique. Les personnes impliquées dans le transactivisme sont des fanatiques radicaux déterminés à détruire leurs ennemis par tous les moyens nécessaires. Et si vous croyez en la logique, la réalité objective, la science biologique et l'impératif moral, alors vous faites partie de leurs ennemis. #wokism#transgenres »

En outre, de nombreux posts mobilisent la transidentité comme une **injure** ou une **moquerie** portant sur l'apparence physique et ce, indépendamment de l'identité de la personne visée :

« Ferme ta gueule handicapé de transexuel »

« Elle ressemble à un Transexuel »

« C'est quoi ces lèvres de transexuel »

Dans l'ensemble, ces contenus illustrent un usage de la transidentité comme un outil de **stigmatisation** et, parfois, de **haine**.

iv. Pornographie

Ce cluster représente 10,9 % des messages labellisés potentiellement sexistes ou vecteurs de stéréotypes sexistes dans l'échantillon.

De nombreux contenus à caractère pornographique mobilisent un vocabulaire **d'humiliation**, de **soumission**, de **dégradation** et d'**insultes sexistes**. On relève notamment que des insultes sexistes à l'encontre des femmes (« salope » ; « pute ») sont utilisées pour insulter les hommes qualifiés de « soumis ».

*« Une petite salope pour raquer la #paypig #fetichiste #pied #main
#soumis #soumission #find #femdom #findom #slave #moneyslave
#moneymiss #chastete #reel #virtuel #fake #raque #offrande #paypal
#pigeon #cuck #verniss #argent #slowdraine #chienne #toutou
#looser »*

*« Cette grosse chienne suce comme une vraie salope beurette suce
beurette92i beuretteakhlel soumise chienne leak quartier salope leakfr
leak 92i nude nudefr tana gorgeprofonde telegram quartier salope baise
chienne Son canal : [URL] [URL] »*

Ce cluster regroupe des contenus pornographiques incluant des insultes sexistes et utilisant un vocabulaire dégradant.

v. Insultes sexistes

Ce cluster représente 10,2 % des messages labellisés potentiellement sexistes ou vecteurs de stéréotypes sexistes dans l'échantillon.

Un ensemble de propos identifiés regroupe des **insultes à caractère sexiste** ou **sexuellement dégradantes**. Si certaines sont utilisées de manière générique, comme faisant partie d'un langage courant, d'autres visent les femmes explicitement. Le terme de « tana »²⁴, synonyme de « pute » est largement utilisé et s'adresse généralement aux femmes considérées comme « non mariables » en raison d'une libération sexuelle. Ces femmes sont représentées comme **vénales** et **dépourvues de valeur**.

« Ta gueule et laisse nos héritages tranquille sale pute »

« Tu te maries pas avec une tana C'est pour s'amuser ces filles »

*« - [USER] [USER] Il a raison, je suis tombé sur le FC tana, t'imagines
même pas le nombre de putes qui profitent des mecs pour manger
gratos au restau »*

²⁴ Le mot tana semble apparu en français dans l'argot, issu de plusieurs chansons de rap dès les années 2010. Ce mot se diffuse plus largement depuis septembre 2024, sur les réseaux sociaux, où il est notamment associé à des chansons de Niska.

« C'est des démons ces tana au lieux de travailler elle vendent leur cul aucune dignité lol »

vi. Séduction et rapports hommes-femmes

Ce cluster représente 5,2 % des messages labellisés potentiellement sexistes ou vecteurs de stéréotypes sexistes dans l'échantillon.

Cet ensemble regroupe des contenus centrés sur les **rapports de séduction hommes-femmes**, présentés à travers une grille de lecture fortement genrée. Les contenus proposent des conseils destinés aux hommes pour « devenir un homme de valeur », comprendre la « psychologie féminine » supposément homogène, ou optimiser leurs stratégies de séduction. Les interactions intimes ou amoureuses y sont fréquemment décrites en termes de **contrôle**, de **pouvoir** et de **performance**.

« Souviens-toi : une femme respecte l'homme qu'elle ne peut pas contrôler. Plus tu lui retires ton attention, plus elle se demande si elle a fait une erreur. [...] #PouvoirMasculin »

Ces discours mobilisent des concepts tels que « l'énergie masculine » et « l'énergie féminine », présentées comme complémentaires mais reposant sur une assignation de rôle aux genres. L'**énergie féminine** est associée à l'**émotion**, à la **douceur**, à l'**empathie**, tandis que l'**énergie masculine** est valorisée comme **rationnelle**, **dominante**.

« Votre énergie masculine se manifeste dans votre direction, votre stabilité et votre capacité à prendre des décisions. Assumez votre rôle d'homme : initiateur, protecteur, bâtisseur. Vous n'avez pas besoin d'être parfait, seulement constant. Une énergie masculine claire attire naturellement l'attention et le respect. »

Dans certains cas, ces concepts sont mobilisés pour **critiquer** ou **rabaïsser** le genre opposé. Par exemple, les hommes jugés insuffisamment virils sont décrits comme étant « dans leur énergie féminine ».

« Franchement je te connais pas mais juste un conseil met un string et écarte t jambes le soir psk la ta surtout l'énergie féminine. »

Cette catégorie intègre également une rhétorique explicitement hiérarchique, structurée autour de figures telles que celle du « mâle alpha », opposé à des figures disqualifiées (« homme soja », « oméga »). Ces représentations valorisent la **domination masculine** et la **compétition** entre hommes, tout en assignant aux femmes une position de **validation** ou de **soumission**.

« Il projette ce qu'il aimerait qu'on lui fasse. Encore un pauvre type qui veut faire le mâle alpha alors que ce n'est un homme soja de la fanfare. »

« On cambre comme ça, quand on a un vrai alpha derrière soi »

Ces contenus s'inscrivent pour la plupart dans un registre de développement personnel, de spiritualité ou de coaching mais ils diffusent des stéréotypes de genre, reformulés dans un langage contemporain.

vii. Stereotypes genrés en lien avec la nationalité, racisme

Ce cluster représente 2,5 % des messages labellisés potentiellement sexistes ou vecteurs de stéréotypes sexistes dans l'échantillon.

Un ensemble de propos regroupe des messages qui combinent **stéréotypes sexistes et racistes**.

Certains essentialisent la virilité ou le comportement selon la nationalité.

« Ahh les marocains ... toujours été des victimes ... pousser la fonte et s'inventer une virilité »

« Le manque de virilité des jeunes de la nvelle génération c'est aberrant. Tu te filmes en 4k en train de pleurer psk t'as été refusé à un job. En plus le boug est sénégalais, ses darons auraient dû l'inscrire à la daara ça en aurait fait un homme au moins. C trop grv [URL] QT [USER]: Pas français et pourtant il s'exprime mille fois mieux, il est sûrement 10 fois plus intelligent que ceux qui votent pour qu'il ne puisse plus venir ni rester en France. [URL] »

D'autres stigmatisent les femmes en raison de leur origine :

« [USER] [USER] Maghrebine : -caves, chicha, prostitution, debauche, tournantes, films porno, salisse leurs commu dans les films, hypocrites, savent rien faire de leurs mains a part branler, parle metissage, raciste, homophobe, ethno masochiste, misandre, jalouses, revent d'etre blanches... »

Dans l'ensemble, ces résultats révèlent la diversité des formes employées pour tenir des propos sexistes en ligne, tout en mettant en lumière des fondements communs : la valorisation d'une **masculinité traditionnelle** héritée du passé, ainsi que la perception de la **modernité** et des **mouvements progressistes** (féminisme, droits LGBT+) comme une **menace**. Ils montrent également que les **stéréotypes sexistes** sont profondément ancrés dans le langage courant et dans les pratiques de communication en ligne.

3. Les limites actuelles et perspectives d'avenir

Les dynamiques observées ne sauraient être considérées comme propres aux seules plateformes X et YouTube. En revanche, les modalités d'expression, les formes discursives et les mécanismes de diffusion varient sensiblement selon les caractéristiques et les cultures d'usage propres à chaque plateforme.

Dans cette perspective, les constats présentés dans le cadre du présent rapport soulignent la nécessité d'approfondir la connaissance de ces phénomènes afin de mieux appréhender leur régulation, tout en garantissant la liberté d'expression et de communication.

A. Limites actuelles de la régulation

i. Les difficultés à repérer les discours haineux en ligne : enjeux de méthode²⁵

Virginie Julliard, professeure des universités au GRIPIC (Celsa/Sorbonne Université)
Thibault Grison, maître de conférence à l'Université de Lille (GERiCO) et rattachée au GRIPIC (Celsa)

« Les méthodes de collecte par mot-clé constituent souvent une porte d'entrée privilégiée pour le repérage des discours haineux en ligne, en particulier dans des recherches outillées informatiquement. Ces méthodes offrent un cadre opératoire relativement accessible, compatible avec les contraintes techniques d'accès aux plateformes et avec la volonté de cibler les contenus injurieux à l'égard de certaines communautés. Toutefois, cette solution n'est pas sans biais (Grison, Julliard, Alié, Ecrement, 2023).

Elle tend à assimiler le discours haineux à des formes explicitement injurieuses, au détriment d'autres registres, **plus implicites, ironiques ou contextuels**. Par exemple, la présence d'un terme comme " salope " dans un tweet ne permet pas, à elle seule, d'attester du caractère misogyne d'un contenu posté en ligne. Des termes injurieux peuvent faire l'objet de **réappropriation** par les personnes usuellement visées par ces injures ou de citation illustrant un signalement ou la **dénonciation** d'un discours rapporté.

De même, les personnes autrices de discours à caractère haineux s'emploient à dissimuler le caractère explicitement injurieux de leurs propos afin d'échapper aux dispositifs de modération et de repérage automatisés mis en place par les plateformes. Cette stratégie passe notamment par le recours à des formes d'*algospeak* (Saemmer, 2019 ; Grison, 2024), consistant à altérer l'orthographe des mots (par exemple "s@lope", "sal0pe"), recourir à des emojis ou des références codées dont le sens ne devient lisible qu'au sein de communautés spécifiques. Dans ces configurations, l'absence de mots-clés explicitement injurieux ne signifie nullement l'absence de discours haineux, mais révèle au contraire **une adaptation des pratiques discursives aux contraintes algorithmiques**, renforçant les limites des méthodes de collecte fondées exclusivement sur le texte et les mots-clés (Valette et Rastier, 2006). (...) »

²⁵ Bibliographie

Askanius, T., & Keller, N. (2021). "Murder fantasies in memes: fascist aesthetics of death threats and the banalization of white supremacist violence". *Information, Communication & Society*, 24(16), 2522-2539.

Boyadjian, J. (2016). Les usages politiques différenciés de Twitter Esquisse d'une typologie des « twittos politiques » *Politiques de communication*, 6(1), 31-58.

Cardon, D. (2019). *Culture numérique*. Presses de Sciences Po.

Grison, T., Julliard, V., Alié, F. et Ecrement, V. (2023). "La modération abusive sur Twitter Étude de cas sur l'invisibilisation des contenus LGBT et TDS en ligne". *Réseaux*, 237(1), 119-149.

Jeanne-Perrier, V. (2018). *Les journalistes face aux réseaux sociaux ? Une nouvelle relation entre médias et politiques*. Paris, France : MkF éditions.

Julliard, V., (2022). "Étudier les communautés interprétatives et émotionnelles. Bricolages méthodologiques", *Communication & langages*, n°212, 131-153.

Lejeune, G. (2023) De la variation linguistique et de son influence sur l'application de méthodes de Traitement Automatique des Langues. Traitement du texte et du document. Sorbonne Université, 2023.

« (...) À cela s'ajoutent les biais dans la perception des réseaux sociaux et la manière d'enquêter sur leur fonctionnement. Longtemps, Twitter a été le terrain privilégié des recherches sur la "haine en ligne". Ceci s'explique de différentes manières : tout d'abord, en raison des usages politiques (Boyadjian, 2016 ; Cardon, 2019) et informationnels (Jeanne-Perrier, 2018) de la plateforme, ensuite, du fait de son accessibilité pour la recherche (publicité des échanges, infrastructure de récolte en temps réel des tweets publiés à propos d'un sujet par requête par mot-clé, accès chercheurs offrant des fonctionnalités étendues), enfin, en vertu de la centralité du texte dans les échanges et les données récoltées, couplée à l'existence de méthodes robustes pour l'analyse de grands corpus de textes (outils de traitement automatique du langage). Le verrouillage progressif des conditions d'accès pour les personnes chercheuses depuis le rachat de Twitter par Elon Musk en 2022, la place grandissante que prennent les contenus visuels et audiovisuels, en particulier sur des plateformes comme Instagram, Snapchat ou TikTok, et les limites du traitement automatique des langues dans la prise en compte du contexte (Lejeune, 2023) invite à renouveler les méthodes de recherche et à ne pas se limiter au seul traitement du texte.

En effet, l'attention portée aux seuls énoncés textuels néglige un élément désormais central : le primat des images, des vidéos et des sons dans la production et la diffusion des contenus en ligne, qui jouent un rôle déterminant dans la circulation, la normalisation et parfois l'euphémisation des contenus haineux (Askanius et Keller, 2021). En outre, le sens des images et des vidéos est rarement immédiat ou autonome : il repose sur des codes visuels, des références culturelles et des contextes de circulation spécifiques aux plateformes et à chaque communauté qui les mettent en circulation.

Leur analyse soulève ainsi des difficultés méthodologiques majeures qui nécessitent un investissement croissant de la recherche et du régulateur pour saisir les formes implicites ou détournées de discours haineux et leurs évolutions constantes. »

Valette, M., & Rastier, F. (2006). "Prévenir le racisme et la xénophobie : propositions de linguistes". *Langues modernes*, 100(2), 68.
Saemmer, A. (2019). "Le parler français des gilles et john. Enquête sur les crypto-langages militants au sein des plateformes". *Hermès*, (2) :127-133.

ii. Les politiques de modération des discours de haine en ligne²⁶

Virginie Julliard, professeure des universités au GRIPIC (Celsa/Sorbonne Université)
Thibault Grison, maître de conférence à l'Université de Lille (GERiICO) et rattachée
au GRIPIC (Celsa)

« Sur les réseaux sociaux, la modération opère de trois façons différentes (Badouard, 2020) :

- Par le recours à des **personnes** modératrices rémunérées par les plateformes ou des entreprises sous-traitantes
- Par le recours à des **algorithmes** (repérage automatique) déployés par les plateformes
- Par des **signalements** réalisés sur les réseaux sociaux par les internautes ou des instances tierces (associations, services de police)

Il y a une opacité sur la part de recours de chaque méthode. Toutefois, les limites propres à chaque type de modération ont été pointées par la recherche :

- Le **travail de modération** est souvent délocalisé, sous-traité, et réalisé dans un contexte de **grande précarité** (micro-tâches, contrats précaires, cadence de travail élevée) (Casilli, 2019). La fragmentation des tâches, l'isolement et la pénibilité du travail (confrontation à des contenus illicites, violents ou haineux) font encourir des risques psychologiques aux travailleurs. Ces conditions de travail (les cadences imposées qui ne permettent pas toujours une bonne prise en compte du contexte), ajoutées à la barrière linguistique (les langues modérées ne sont pas obligatoirement les langues maternelles des travailleurs), ont une incidence sur la qualité du repérage de certains discours (Fort, Adda, Cohen, 2011).
- Si les **algorithmes de modération** permettent de gagner du temps dans le repérage des discours de haine (temps d'exposition à un contenu), la question de la prise en compte du contexte et des diverses interprétations possibles d'un contenu se pose de façon plus aiguë que dans le cadre de la modération humaine. Par exemple, dans le repérage de discours à caractère haineux, la présence d'une injure ne suffit pas à distinguer un contenu humoristique, d'une réappropriation par des personnes militantes ou d'un propos disqualifiant une communauté minorisée. Aussi, le recours à des systèmes de modération automatisée peut même causer un risque de modération abusive (des contenus sont traités comme injurieux ou offensants et donc supprimés, alors qu'ils émanent des personnes usuellement concernées, qui en font un usage militant ou humoristique) (Grison & Julliard, 2021) ou d'invisibilisation des contenus publiés par des internautes en fonction de leur identité sexuelle et de genre, de leur religion ou de leur couleur de peau. Ce phénomène d'invisibilisation des contenus ou de profils d'internautes, qui opère par leur disparition des fils de recommandation d'un réseau social, est ce qu'on appelle en anglais le *shadowban* (Grison, 2024).(...) »

²⁶ Bibliographie

Badouard, R. (2020). *Les nouvelles lois du Web : modération et censure*. Le Seuil. Casilli, A. (2019). *En attendant les robots : Enquête sur le travail du clic*. Le Seuil. Dupré D. et Carayol V., « Haïr et railler les femmes en ligne : une revue de la littérature sur les manifestations de *cyber* misogynie », *Genre en séries* [En ligne]. URL : <http://journals.openedition.org/ges/1072> Fort, K., Adda, G., & Cohen, K. B. (2011). Last words: Amazon Mechanical Turk: Gold mine or coal mine?. *Computational Linguistics*, 37(2), 413-420. Grison, T. et Julliard, V. (2021). "Les enjeux de la modération automatisée sur les réseaux sociaux numériques : les mobilisations lgbt contre la loi avia", *Communication, technologies et développement*, (10). Grison, T. (2024). "Playing Hide and Seek with Algorithms in the "Gay TikTok": From Shadowbanning to Platform Affordances". *Online Virality*, De Gruyter, pp.249-268. Nakamura, L. (2017). "Le travail de modération des propos sexistes et racistes en ligne : le (nouveau) fardeau des femmes racisées". *Poli*.

« (...) Enfin, pour ce qui concerne la charge du **signalement**, celle-ci revient de façon disproportionnée aux **personnes victimes** de contenus haineux, ceci constituant un travail gratuit opéré par les personnes minorisées au bénéfice des plateformes (Nakamura, 2017). Enfin, la possibilité faite aux internautes de signaler des contenus qui leur apparaissent problématiques fait l'objet de détournements. Ainsi, des groupes d'internautes se coordonnent sur des sites peu ou pas modérés et signalent en nombre une publication émanant généralement d'une personne minorisée, publiée dans un réseau social plus modéré (Smyrnaioi & Papaevangelou, 2020). Ceci a pour effet de déclencher la procédure suivante : la plateforme suspend le compte le temps que le service de modération statue sur la publication incriminée. Cette suspension temporaire réduit au silence l'internaute ciblé par l'attaque (des militantes féministes dénonçant le viol ciblé par des raids masculinistes, par exemple) (Dupré et Carayol, 2020). Dans le sillage d'Elon Musk, et depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche en janvier 2025, des dirigeants d'entreprises détentrices de réseaux sociaux numériques, à l'instar de Mark Zuckerberg, ont annoncé vouloir réduire la modération des plateformes, désormais perçue comme contrevenant à la "liberté d'expression" et ont directement attaqué la réglementation européenne. Les publicités portant sur un enjeu politique, électoral ou social étant au contraire bloquées en "réponse à cette nouvelle réglementation". Si l'entrée en vigueur du *Digital Services Act* en 2024 a permis de contraindre les très grandes plateformes en ligne (VLOP) à davantage de transparence et d'obligations en matière de modération des contenus à caractère haineux, son application doit continuer de faire l'objet d'une grande vigilance. »

B. Perspectives et leviers d'action

Les limites identifiées par cette étude permettent d'envisager des pistes de recherche, d'approfondissement et d'action.

i. Identification des contenus

Comment identifier les contenus porteurs de risques ?

Les contenus illicites (contraires au droit de l'Union européenne ou au droit français²⁷) sont juridiquement répréhensibles et recouvrent notamment les discours haineux, à caractère terroriste, ou discriminatoires. Ils doivent être retirés des plateformes. Mais d'autres contenus, qui ne sont pas interdits, peuvent s'avérer préjudiciables par leur masse ou leur caractère répété notamment.

Ainsi, leur répétition, accumulation ou leur mise en avant par les algorithmes peuvent contribuer à banaliser certains discours et peuvent porter atteinte à la cohésion sociale et encourager à des comportements discriminatoires. À l'inverse, une modération systématique de ces contenus ferait peser un risque sérieux d'atteinte disproportionnée à la liberté d'expression.

L'enjeu réside donc dans la capacité à identifier, suivre et analyser ces contenus préjudiciables, afin d'en apprécier les effets collectifs, sans attenter à ce qui relève du débat d'idées.

Dans cette perspective, une mise en évidence des contenus susceptibles de présenter un risque systémique faciliterait leur identification, leur suivi et, le cas échéant, leur modération par les plateformes.

Perspectives : dans le cadre de ses missions de régulation des plateformes en ligne, l'Arcom est disposée à contribuer à l'élaboration, en coordination avec les plateformes, les institutions et la recherche, de ressources pédagogiques permettant de faciliter l'identification des contenus porteurs de risques, en tenant compte des conditions d'utilisation des plateformes, et à en évaluer l'impact.

ii. Modération des contenus

*Comment appliquer pleinement le RSN pour les contenus manifestement illicites ?
Comment s'opère la modération des contenus sur les plateformes ?*

L'état des lieux ici dressé par l'Arcom conduit à interroger le traitement des contenus manifestement illicites par les plateformes. Dans la mesure où les VLOPs n'ont pour obligation de supprimer un contenu manifestement illicite que si celui-ci lui a été préalablement signalé, le rôle des signaleurs de confiance apparaît central. L'Arcom encourage le renforcement de leurs moyens afin de permettre une pleine application du RSN sur les contenus illicites.

Il apparaît également nécessaire d'analyser les **stratégies de contournement** de la modération, notamment par le recours à des formes discursives indirectes, aux détournements lexicaux ou à l'usage combiné de sons, d'images et de textes²⁸. Si certains termes codés (*dogwhistle*) ont été ajoutés parmi la liste de mots-clés utilisée par l'Arcom, leur évolution constante illustre la nécessité d'adapter régulièrement les dispositifs de

²⁷ Article 3 (h) du RSN.

²⁸ Par exemple l'utilisation de l'emoji pilule (référence au mouvement [redpill](#)), ou algospeak (voir en ce sens « [i. Les difficultés à repérer les discours haineux en ligne : enjeux de méthode](#) »).

modération. Dans ce cadre, l'expertise des chercheurs, des associations de lutte contre la haine en ligne et des signaleurs de confiance constitue un appui précieux pour détecter des contenus problématiques.

Enfin, l'observation des dynamiques de **circulation inter-plateformes** permettrait de mieux comprendre les phénomènes de migration vers des espaces bénéficiant d'un cadre de modération différent, voire plus permissif.

Perspectives : l'Arcom encourage une meilleure coopération entre plateformes et autorités afin de partager les bonnes pratiques de modération et de limiter le déplacement des contenus problématiques vers d'autres plateformes, conformément à l'article 35 du RSN. Elle encourage le renforcement du rôle des signaleurs de confiance, ce qui peut notamment passer par l'allocation de moyens financiers suffisants pour assurer une détection efficace des contenus illicites. Les analyses de risques systémiques et les rapports de transparence constituent la première étape d'un processus qui permet à la Commission européenne, en association avec les régulateurs nationaux, d'ouvrir des procédures formelles pouvant aboutir à des mesures correctrices pour se mettre en conformité au RSN.

iii. Élargissement du périmètre de l'analyse

Quels sont les plateformes et les types de contenus concernés ?

Il apparaît nécessaire d'étendre le **périmètre** d'analyse à un plus grand nombre de **plateformes numériques** et de **formats de contenus**, incluant tant les formes textuelles que les images, sons et vidéos, afin de tenir compte de la diversité des modes d'expression des discours sexistes et masculinistes en ligne.

Les modalités de communication varient selon les plateformes : certaines privilégient les posts écrits (X), d'autres reposent majoritairement sur des vidéos (YouTube, TikTok) ou des images (Instagram). Dans certains cas, le son joue un rôle prépondérant dans le mode de communication de l'information, devenant indispensable à la compréhension du contenu ; c'est le cas notamment de certaines « trends » associées à des sons sur TikTok²⁹.

Dans cette optique, le développement d'outils de collecte et de traitement permettant d'intégrer les éléments contextuels, notamment les fils de discussions (par exemple sur X) ou les dynamiques conversationnelles propres aux espaces de commentaires (commentaires sous une vidéo, commentaires apportés en réponse aux commentaires etc.) apparaît déterminant pour l'identification et la compréhension des propos analysés.

²⁹ Par exemple, certains utilisateurs publient sur TikTok des vidéos constituées d'un enchaînement de photos personnelles, de paysages ou d'autres contenus visuels, accompagnées de sons reprenant des propos misogynes tenus par des influenceurs masculinistes. Les outils de collecte qui ne prennent pas en compte les contenus audio ne permettraient pas de recenser ces vidéos. Or, sur TikTok, les sons peuvent être réutilisés par de nombreux utilisateurs et atteindre une viralité importante, renforçant ainsi la diffusion des messages qu'ils véhiculent. Par ailleurs, certains contenus imagés peuvent être vecteurs de stéréotypes sexistes ou de contenus haineux en eux-mêmes.

Perspectives : l'Arcom encourage la recherche à intégrer une approche multimodale et comparative, afin d'identifier les spécificités propres à chaque environnement numérique. Elle encourage également les chercheurs à mobiliser l'article 40 du règlement sur les services numériques, qui impose aux très grandes plateformes en lignes et aux très grands moteurs de recherche de donner un accès aux chercheurs aux données publiquement accessibles sur leur interface. Le même article permet également aux chercheurs agréés d'accéder aux données non publiques des mêmes plateformes.

iv. Exposition des contenus

Comment un utilisateur se retrouve-t-il face à un contenu sexiste/masculiniste ? Quels sont les points d'entrée vers ces contenus ? A quelle fréquence l'utilisateur y est-il confronté ?

Il importe d'analyser les **mécanismes** par lesquels un utilisateur est conduit à être exposé à un contenu sexiste ou masculiniste : points d'entrée, rôle des recommandations algorithmiques, fréquence d'exposition et dynamique de répétition.

À cet égard, les phénomènes d'enfermement dans des bulles de filtres algorithmiques - déjà documentés dans d'autres contextes, sur TikTok notamment³⁰- sont susceptibles d'amplifier les conséquences de ces contenus préjudiciables, en accroissant la probabilité d'une exposition répétée après une première exposition.

Une attention particulière devrait être portée aux conditions de « première exposition » et aux logiques d'amplification susceptibles d'accroître la visibilité de certains contenus préjudiciables. Ces mécanismes peuvent résulter du fonctionnement des systèmes de recommandation, qui tendent à favoriser les contenus suscitant de fortes interactions, indépendamment du caractère préjudiciable inhérent à ces contenus.

Une meilleure compréhension de ces processus permettrait d'identifier les facteurs d'exposition et les éventuels effets d'entraînement.

Or, le cadre légal actuel ne permet pas à l'Arcom de mobiliser des outils de collecte de données, ni de créer de comptes anonymisés à des fins d'analyse des données, tant s'agissant des contenus présents sur les plateformes que s'agissant des algorithmes de recommandation.

Perspectives : l'Arcom encourage la réalisation des travaux portant sur la transparence des systèmes de recommandation et encourage la mise à disposition de données permettant d'évaluer l'exposition des publics en s'appuyant sur l'accès aux données à des chercheurs agréés tel que prévu par l'article 40 du RSN.

L'Arcom appelle également le législateur à lui conférer les compétences nécessaires pour accéder aux données et fonctionnalités utiles à l'exercice de ses missions, notamment par le recours à des outils de collecte automatisée de données accessibles au public (*scraping*) et à des comptes d'observation dédiés.

³⁰ [Baumann, Arora, Rahwan, Czaplicka](https://arxiv.org/abs/2503.20231), « Dynamics of Algorithmic Content Amplification on TikTok », Arkiv ; <https://arxiv.org/abs/2503.20231>. cf. aussi, très récemment : [Amnesty International](#), « Entraîné·e·s dans le « rabbit hole » », 21 octobre 2025.

C. Rôle du pôle national de lutte contre la haine en ligne

Dans un contexte marqué par l'augmentation des contenus sexistes et/ou masculinistes illicites, plusieurs autorités sont habilitées à intervenir, au premier rang desquelles figure le pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH), spécialisé dans le traitement pénal des infractions liées à la haine en ligne³¹.

Perspectives : l'Arcom encourage la poursuite de la coopération entre autorités de régulation, plateformes et autorités judiciaires, notamment dans le cadre de l'Observatoire de la haine en ligne, afin d'assurer un traitement coordonné des contenus manifestement illicites et d'améliorer l'efficacité des procédures de signalement et de poursuite.

³¹ Le pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH) trouve son origine dans l'article 10 de la loi du 24 juin 2020 qui prévoit la compétence d'une juridiction à compétence nationale pour les délits et le harcèlement en ligne commis avec les circonstances aggravantes des articles 132-76 et 132-77 du code pénal, soit les faits commis avec un mobile raciste ou discriminatoire à raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. A la suite de l'attentat commis à l'encontre de Samuel PATY, le législateur a créé un service doté d'une compétence plus large que celle résultant de cette loi. Le PNLH a démarré ses activités le 4 janvier 2021. Son champ d'application, non exhaustif, s'entend notamment des contenus en ligne suivants :

- discours de haine prévus et réprimés par la loi du 29 juillet 1881 (diffamation et injure publique à caractère racial ou à raison du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ou du handicap, provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence aggravée par les mêmes circonstances, provocation non suivie d'effet au crime ou délit) ;
- provocation directe à un acte de terrorisme et apologie publique d'un acte de terrorisme ;
- toutes formes de menaces en l'absence de relations interpersonnelles ou professionnelles entre la victime et l'auteur des faits et à raison, soit des circonstances aggravantes des articles 132-76 et 132-77 du code pénal, soit de l'atteinte particulière aux valeurs républicaines que peut représenter l'infraction
- harcèlement moral ou sexuel en ligne qui nécessite, pour être poursuivi, de caractériser la dégradation des conditions de vie à l'égard du plaignant.

Habituellement, les saisines parviennent au PNLH par plusieurs canaux :

- les services de police,
- les plaintes directes de victimes et de leurs avocats,
- les signalements des autorités publiques en application de l'article 40 du code de procédure pénale,
- les signalements des associations de lutte contre le racisme et les discriminations,
- les signalements de la plateforme PHAROS

la saisine d'initiative par les magistrats PNLH eux-mêmes (...)

Fanny COUPPE

Substitute du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bobigny.

« Le PNLH a ainsi vocation à intervenir à l'égard des discours à caractère sexiste, qui sont de plus en plus constatés sur les plateformes et les réseaux sociaux, à l'aune notamment du développement des courants masculinistes. Leurs mouvances les plus extrêmes telles que la communauté incel ou encore le réseau 764 révèlent de nouvelles formes de radicalités centrées sur la haine genrée et la misogynie violente, faisant parfois l'apologie d'actes qualifiés de terroristes à l'égard des femmes, sans toutefois être exclusives d'une haine également raciste, homophobe ou antisémite.

Au-delà de ces mouvances, un certain nombre de discours en ligne partagent une vision extrémiste de la virilité et profèrent des discours misogynes haineux, pouvant faire l'objet de poursuites dès lors qu'ils entrent dans le spectre des infractions susvisées (contenus – messages, vidéos, images – injurieux ou diffamatoires, menaçants, incitant à la haine, à la discrimination ou à la violence).

Ces discours peuvent d'une part faire l'objet de signalements sur les plateformes ou auprès de PHAROS afin d'obtenir leur retrait, mais peuvent également être signalés à l'autorité judiciaire afin que des poursuites soient engagées et leurs auteurs poursuivis. Ils peuvent être également signalés au procureur de la République par les associations, par les autorités compétentes, ou par une plainte. Pour s'assurer de la pérennité du contenu, il est conseillé d'effectuer une capture d'écran de celui-ci avec l'identité du compte, l'URL correspondante et la date de publication apparente afin de s'assurer de poursuites effectives.

Les contenus en lignes envoyés par un ou plusieurs utilisateurs à une même personne et destinés à l'intimider ou l'humilier peuvent être réprimés sous le prisme du cyberharcèlement. Ces propos peuvent être signalés de la même manière, et peuvent aussi faire l'objet d'une plainte dans un service de police ou de gendarmerie ou auprès du procureur de la République. Concernant le harcèlement, l'infraction nécessite que soit établie une dégradation des conditions de vie du plaignant. Cela se réalise le plus souvent par un examen médical réalisé à la demande du procureur de la République par un médecin spécialisé.

Ce type de propos sexiste demeure actuellement moins signalé que les propos racistes ou antisémites. Ces signalements sont pourtant indispensables pour prendre en considération le phénomène et l'enrayer sur les plateformes et les réseaux sociaux, en particulier face au constat que le numérique joue un rôle déterminant dans le développement des idéologies radicales et la restructuration des réseaux extrémistes pouvant mener à des actions violentes. »

Conclusion

Face à l'hétérogénéité des formes que prennent les propos sexistes selon les plateformes et les formats de publication, ce rapport met en évidence la nécessité de développer des approches de recherche multimodales et comparatives afin de mieux appréhender les spécificités propres à chaque environnement numérique.

Il apparaît également indispensable d'élaborer, en concertation avec les plateformes et la communauté scientifique, des cadres d'analyse partagés permettant de qualifier les contenus relevant de zones grises et d'en évaluer les effets sur les publics.

Dans cette perspective, le renforcement de la transparence des systèmes de recommandation et l'accès à des données permettant de mesurer l'exposition effective des utilisateurs constituent des enjeux centraux pour la production de connaissances robustes et cumulatives.

Par ailleurs, une coopération accrue entre plateformes et autorités publiques s'avère nécessaire pour améliorer le suivi des délais de retrait, mutualiser les bonnes pratiques de modération et limiter les phénomènes de déplacement des contenus problématiques. L'Observatoire de la haine en ligne de l'Arcom constitue à ce titre un lieu privilégié d'échange sur ces sujets. Il est également recommandé de renforcer le rôle des signaleurs de confiance, en leur offrant les moyens financiers nécessaires pour assurer une détection efficace des contenus illicites.

Enfin, une articulation plus étroite entre autorités de régulation, plateformes et autorité judiciaire contribuerait à un traitement coordonné des contenus manifestement illicites et à une meilleure efficacité des dispositifs de signalement et de poursuite.

Ces perspectives ouvrent un champ de recherche encore largement à investir. Elles invitent la communauté scientifique à s'approprier pleinement de ces problématiques, à les inscrire dans des programmes de recherche pluridisciplinaires et à contribuer, par des travaux empiriques et théoriques, à une compréhension approfondie des dynamiques de production, de circulation et de réception des propos sexistes dans les espaces numériques contemporains.

Dans le cadre de ses compétences, l'Arcom continuera à contribuer à l'amélioration des connaissances sur ces sujets et se tient attentive aux initiatives de recherche susceptibles d'y concourir, en favorisant le dialogue avec les parties prenantes concernées.